

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT 2024-01

### DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 5 641 100 \$ ET UNE DÉPENSE DE 5 641 100 \$ POUR LA RÉHABILITATION PAR GAINAGE DES ÉGOUTS DE PRIORITÉ 1 DANS LE SECTEUR OUEST

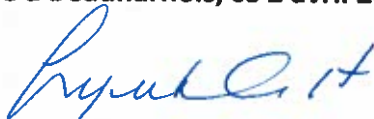
---

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 13 février 2024, le **Règlement 2024-01 décrétant un emprunt de 5 641 100 \$ et une dépense de 5 641 100 \$ pour la réhabilitation par gainage des égouts de priorité 1 dans le secteur ouest.**

**QUE** le Règlement 2024-01 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 mars 2024 et est entré en vigueur ce même jour.

**QUE** le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis.**

**Donné à Beauharnois, ce 2 avril 2024.**



**Lynda Daigneault, greffière adjointe**